

FICHE N°10 – CP départemental REFERENT POUR LES USAGES DU NUMÉRIQUE

Description du poste	L'enseignant référent pour les usages du numérique (ERUN), conseiller pédagogique départemental est membre de l'équipe d'une ou plusieurs circonscriptions. Enseignant du premier degré, il possède une expertise dans le domaine du numérique éducatif. Il exerce ses missions sous l'autorité des inspecteurs de l'éducation nationale des circonscriptions dans lesquelles il exerce. Son action au niveau départemental est coordonnée par l'IEN-Numérique. Il travaille en complémentarité avec l'ensemble des conseillers pédagogiques.
Condition de recevabilité	<p>Etre titulaire du CAFIPEMF option numérique.</p> <p>Dans le cadre de la phase d'ajustement, la mission peut être demandée par tout enseignant du premier degré titulaire possédant une expertise du numérique.</p> <p>Ne peuvent prétendre à cette mission, les directeurs d'école et les chargés de classe unique, les enseignants titulaires chargés de remplacement.</p>
Missions	<p>Les missions de l'enseignant référent pour les usages du numérique visent la généralisation de pratiques d'enseignement utilisant des ressources et des services numériques pour l'école. Elles s'articulent autour de trois axes principaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'accompagnement des enseignants, des équipes d'écoles et de circonscriptions, • la contribution à la formation des enseignants, • l'aide et le conseil pour la mise en œuvre de la politique éducative. <p>✓ Accompagnement des écoles et des circonscriptions :</p> <p>Il accompagne les équipes pédagogiques des écoles dans la mise en œuvre des usages pédagogiques du numérique dans le cadre des référentiels d'enseignement.</p> <p>Ses missions consistent notamment à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - déployer et suivre les ressources et les services numériques ; - accompagner les enseignants à l'intégration des outils numériques aux pratiques pédagogiques. <p>Il participe à la mise en œuvre de projets nationaux, académiques ou départementaux dans le domaine du numérique.</p> <p>Il accompagne des projets d'expérimentation ou de déploiement d'équipements, de ressources et de services numériques.</p> <p>Il assiste les directeurs d'école par des apports pratiques et techniques sur des outils et services numériques utilisés pour la gestion pédagogique et administrative (ONDE, GAÏA, LSU, AFFELNET, EDUCONNECT, ADAGE, RGPD)</p> <p>Il soutient les équipes de circonscription dans l'utilisation des outils numériques de gestion et de pilotage.</p> <p>✓ Contribution à la formation des enseignants :</p> <p>Il contribue à mettre en œuvre des actions de formation sur le département, en circonscription ou à l'INSPE de Bonneuil-sur-Marne.</p> <p>Il met les outils numériques, les parcours à distance au service de la généralisation de pratiques pédagogiques avec le numérique.</p> <p>Il participe à l'accompagnement des enseignants qui s'engagent dans la préparation de certifications professionnelles.</p> <p>Titulaire du CAFIPEMF, il assure le suivi et l'accompagnement des EFS et T1.</p> <p>✓ Aide et conseil pour la mise en œuvre de la politique éducative :</p>

Selon les besoins et l'articulation avec les enjeux nationaux et territoriaux, il apporte une aide à la décision et une expertise à l'IEN, aux équipes pédagogiques des écoles, aux représentants des collectivités territoriales.

En s'appuyant sur un travail de veille, il apporte aide et conseil notamment sur :

- le suivi et l'accompagnement de la mise en œuvre des orientations de la politique éducative, en cohérence avec le pilotage de l'IEN ;
- les modalités d'équipement et de maintenance ;
- le choix des ressources et services numériques (ENT, classes virtuelles...);
- les aspects juridiques et déontologiques (conformité RGPD) ;
- le recensement et la diffusion, en lien avec l'IEN, des pratiques et des démarches pédagogiques efficaces avec le numérique.

- Cette mission d'aide et conseil a particulièrement sa place dans le cadre du **comité de suivi local du numérique**, instance de régulation des usages du numérique, dans laquelle il apporte son expertise.

Il apporte une réponse aux demandes départementales transmises par l'IEN-Numérique et académiques en lien avec le pilotage assuré par la délégation académique au numérique pour l'éducation (DANE).

Ses missions consistent notamment à :

- apporter une réponse aux demandes de remontées de données en lien avec les enquêtes départementales, académique et nationales
- apporter une réponse aux demandes d'assistance aux écoles transmises par la plateforme d'assistance pour le premier degré,
- participer à la réflexion départementale (élaboration de contenus de formation...) dans le cadre des journées de regroupement ou du fonctionnement du travail collaboratif via la liste départementale de diffusion des ERUN,
- participer aux groupes de travail instaurés dans les différents domaines disciplinaires, permettant ainsi une mise en évidence des apports du Numérique éducatif dans tous les enseignements,
- contribuer à la conception et au suivi de parcours M@gistère.